



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 14 octobre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de procurations : 0
Nombre de conseillers votants : 28
Date de convocation : 08 octobre 2019
Date de publication : 22 octobre 2019

Référence

N° 19.14.10.95

Commission

Fonctionnement de
l'Institution

Objet

Avenant à la concession de services avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour l'acquisition et la location de biens immobiliers dans l'emprise du périmètre « Action Cœur de Ville » de la Ville de Dole - acquisition d'un nouveau bien immobilier

Secrétaire de séance

Isabelle DELAINE

Rapporteur

Jacques PÉCHINOT

Conseillers-ères présents-es : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,

Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Jean-Philippe LEFÈVRE,
Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean BORDAT, M. Jean-Marie SERMIER, Mohamed MBITEL

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

Mme Justine GRUET à Monsieur le Maire (jusqu'à DCM 19.14.10.87)
Mme Laetitia CUSSEY à M. Jean-Marie SERMIER (jusqu'à DCM 19.14.10.87)

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMD AOUI, Mme Sylvie HEDIN, M. Timothée DRUET, M. Philippe JABOVISTE (DCM 19.14.10.95) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 19.14.10.104-105)

Par délibération n°19.18.03.06 du 18 mars 2019, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de concession de services avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour l'acquisition et la location de locaux ou parcelles situés dans l'emprise du périmètre « Action Cœur de Ville » de la Ville de Dole.

Cette concession a pour objectif de favoriser l'acquisition de biens immobiliers vacants afin de garantir un dynamisme commercial et d'améliorer la qualité des espaces publics concernés.

Les missions ainsi confiées à la SPL Grand Dole Développement 39 dans le cadre de cette concession concernent principalement :

- L'acquisition de biens immobiliers,
- Le financement des travaux d'amélioration nécessaires à l'usage futur et à l'exploitation des biens immobiliers ainsi acquis,
- L'aménagement des abords des biens sur le domaine public nécessaire à l'exercice des missions concédées,
- L'entretien et la maintenance des biens immobiliers,
- L'exploitation des biens immobiliers (location des locaux).

Le concessionnaire est maître d'ouvrage et responsable de l'ensemble des travaux et installations. A l'expiration du délai de la concession, le bien immobilier deviendra propriété de la Ville de Dole.

Le contrat de concession de services prévoit que, pour toute nouvelle acquisition, un avenant devra être passé afin de préciser la nature du nouveau bien à acquérir, son prix d'acquisition et ses principales caractéristiques.

Il est ainsi proposé de rattacher à ce contrat de concession l'acquisition d'un nouveau bien, situé au 7 Grande Rue. Il s'agit d'un local commercial d'une surface de 90,91 m², propriété de la SCI Barberousse, et dont le prix d'acquisition est fixé à 80 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet d'avenant au contrat de concession de services avec la SPL Grand Dole Développement 39 ci-annexé, ainsi que tout document y afférent, afin d'y intégrer l'acquisition d'un nouveau bien situé au 7 Grande Rue,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :
Pilotage et Coordination
Trésorerie Municipale du Grand Dole
Pôle Moyens et Ressources/Finances
SPL GDD39

Fait à Dole, le 14 octobre 2019
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNEUX



AVENANT N° 1

**Contrat de concession de services
Cœur de ville de Dole**

ENTRE :

La Ville de Dole

Sise, Place de l'Europe 39100 DOLE

Représentée par sa 1^{ère} Adjointe, Madame Isabelle MANGIN, agissant en cette qualité en vertu d'un arrêté n° 2017-1011 du 18 juillet 2017,

Ci-après désignée « l'autorité concédante » ou « le concédant »

d'une part,

ET :

La Société Publique Locale Grand Dole Développement 39, Société Publique Locale, SA au capital de 350 000 Euros, dont le siège social est à Dole (39100), inscrite au R.C.S de Dole sous le n°820 619 609,

Représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX nommé dans ses fonctions par délibération du Conseil d'Administration du 18 juillet 2017, et habilité à la signature des présentes aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017,

Ci-après désignée « la Société » ou « le concessionnaire »

d'autre part,

EXPOSE

Comme prévu dans le contrat de concession de service Cœur de Ville signé le 10/04/2019 l'acquisition d'un nouveau bien identifié au 7 Grande Rue doit être rattaché au contrat de concession par voie d'avenant.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

DÉNOMINATION DU BIEN : 7 GRANDE RUE

L'ensemble des articles du traité de concession signé le 10/04/2019 s'applique en intégralité à cet avenant sauf mentions spécifiques y étant indiquées.

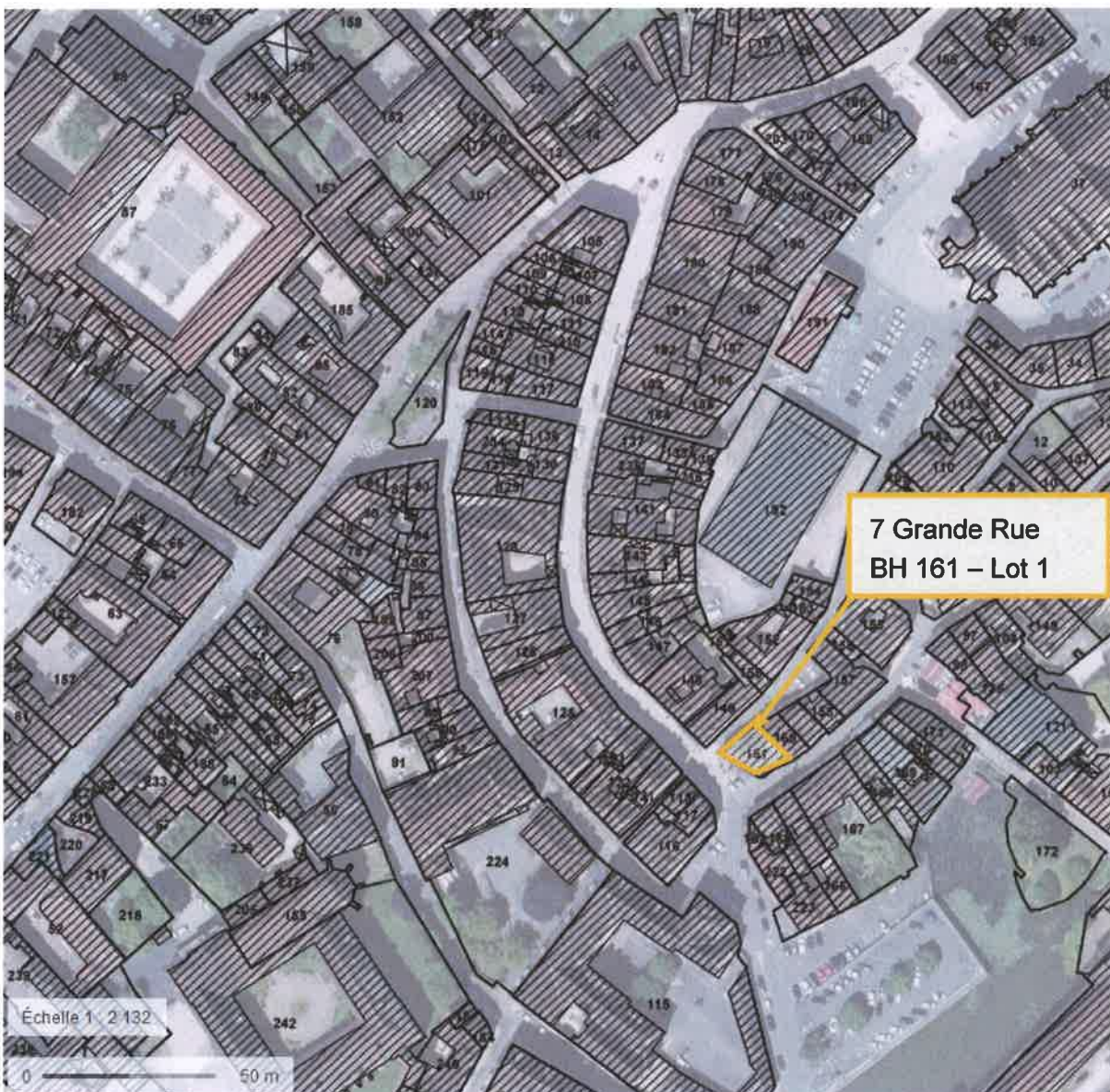
Conformément à l'article 1 du traité de concession, il a été décidé l'acquisition du bien suivant :

SITUATION DU BIEN

- **4.1 Références cadastrales**

L'immeuble, situé sur le territoire de la commune de Dole, est cadastré BH 161 et concerne le lot n°1.

Le plan de situation est le suivant :



- **4.2 Propriété**

Le concessionnaire s'engage à acquérir le bien propriété de la SCI BARBEROUSSE au prix fixé à la somme de 80 000 €.

- **4.3 Situation locative**

Le bien ci-dessus désigné est libre de toute location, occupation ou réquisition quelconque.

- **4.4 Situation hypothécaire**

Le bien ci-dessus désigné est libre de toute inscription de charge, privilège ou hypothèque conventionnelle, judiciaire ou légale.

- **4.5 Servitudes grevant le terrain**

Le concédant certifie que le terrain n'est pas grevé d'aucune servitude passive, apparente ou occulte, continue ou discontinue incompatible avec la réalisation du projet.

- **4.6 Dispositions d'urbanisme applicables**

Le bien immobilier est situé dans le périmètre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSVM) de la Ville de Dole approuvé en avril 1993.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Le programme porte sur l'acquisition d'un local commercial d'une surface de 90,91 m² composé au rez-de-chaussée d'un espace de vente, un fournil, un toilette et un local poubelle et un laboratoire en sous-sol accessible depuis le local.

BILAN D'EXPLOITATION

Le bilan d'investissement de l'opération est arrêté à la somme de 90 028 € H.T (valeur mai 2019).
Le financement de l'opération est assuré par le concessionnaire. Les modalités de financement de l'opération sont arrêtées après concertation ente le concédant et le concessionnaire après accord.
Les autres termes, charges et conditions du contrat de concession et de ses avenants restent inchangés.

ANNEXE : BILAN D'EXPLOITATION

Fait à Dole, en 4 exemplaires originaux,
Dont 2 originaux pour la Conservation des Hypothèques

le 21 OCT. 2019

Pour la Ville de Dole,
La 1^{ère} adjointe chargée des Affaires Générales et
des Ressources Humaines,
Isabelle MANGIN



Pour la SPL "Grand Dole Développement 39",
Le Président Directeur Général,

Jean-Baptiste GAGNOUX



Page 2/3



